



PROPOSITIONS – 28 NOVEMBRE 2007

Association Cœur Adoption

* * *

Propositions

1. Gestion des dossiers - listes d'attentes

- ☒ Mise en place des listes d'attente pour tous les pays.
- ☒ Classement des dossiers reçus par date d'envoi (cachet de la Poste) (voir argumentaire juin 2007).
- ☒ Mise en place de listes par tranches d'âges des enfants et/ou particularités (voir argumentaire juin 2007).
- ☒ Confirmation bi-annuelle du souhait de la famille de rester sur telle ou telle liste d'attente.

Objectif

Permettre aux candidats restant sur la liste d'avoir une idée aussi réaliste que possible de la durée minimale de réalisation de leur projet et ainsi d'envisager un autre projet si cette durée minimale ne leur paraît pas supportable / compatible avec leur "projet de vie" de façon générale.

Il est évident qu'une telle confirmation ne doit pas entraîner pour l'AFA et/ou les candidats une lourdeur inutile et/ou des frais postaux inutiles également.

Proposition pratique

Modification de l'espace personnel accessible aux postulants en attente, dans les meilleurs délais, pour y ajouter la mention suivante :

"Nous vous informons que la poursuite de votre projet avec l'AFA passe par la confirmation bi-annuelle de votre demande de maintien sur la liste d'attente. Ces confirmations auront lieu chaque année en mars (du 1^{er} au 31) et en septembre (du 1^{er} au 30). Elles s'effectueront directement sur votre espace personnel, par renseignement d'un champ dédié à cet effet.

Les personnes prévoyant de ne pas pouvoir accéder à leur espace personnel durant une ou plusieurs périodes de confirmation pourront valablement confirmer leur souhait de rester sur la liste d'attente par l'envoi en AR d'un courrier durant la période considérée.



PROPOSITIONS – 28 NOVEMBRE 2007

Afin de ne pas vous encombrer d'un courrier inutile, nous vous remercions de cocher ci-contre la case nous confirmant que vous avez pris connaissance de cette obligation. Les personnes n'ayant pas coché cette case avant le 31 janvier 2008 recevront dans le courant du mois de février un courrier AR les informant de ces nouvelles dispositions."

La plupart des postulants ayant reçu le courrier permettant d'accéder à leur espace personnel consultent en effet celui-ci très régulièrement. Pour les courriers non encore envoyés (dossiers à venir ou en cours de traitement), la même information sera portée directement sur les courriers.

La puissance de l'informatique permettra assez facilement de sortir fin janvier 2008 la liste (qui ne devrait pas être bien longue...) des candidats n'ayant pas "accusé réception" de l'information sur le site et d'envoyer ainsi moins de courriers.

☒ Adaptation de la liste d'attente aux projets particuliers.

Objectif

Mieux tenir compte des besoins des pays d'origine en envoyant sans attendre les dossiers de familles présentant des projets "à particularité" :

- enfants grands,
- fratries,
- maladies légères ou non.

Proposition pratique

A chaque envoi dans le pays, envoyer en accord avec le pays concerné, en adéquation avec le panorama des enfants adoptables à l'instant t, X % de dossiers de chacune de ces trois catégories, en plus des dossiers entrant normalement dans l'ordre de la liste d'attente.

Ceci nécessite bien entendu une étude de chacun des dossiers afin de connaître le projet des parents et de repérer ces dossiers particuliers.

Il doit être possible également de faire ce recensement via l'espace personnel des postulants, en s'y prenant d'une manière similaire à celle détaillée plus haut pour s'assurer de collecter les informations concernant tous les dossiers.

2. Informations aux postulants

☒ Enrichissement des informations contenues dans l'espace personnel.

Objectif

Donner le plus d'informations possible aux candidats afin qu'ils puissent en adultes et en toute connaissance de cause, prendre les décisions qui s'imposent (attendre ou non, se désister d'une liste, demander une extension d'agrément...).



PROPOSITIONS – 28 NOVEMBRE 2007

Soit :

- Nombre de PMR constitués
- Nombre de dossiers en attente dans le pays
- Nombre d'apparetements réalisés
- Nombre d'enfants adoptés
- Nombre de dossiers retirés (clos à la demande des postulants).
- ...

- ☒ Proposer un contact direct pour que les adoptants puissent signaler les erreurs sur les fiches pays.

Des erreurs qui ont été plusieurs fois signalées n'ont cependant pas été modifiées (ex. Inde..).

Nota : Il est absolument nécessaire de limiter les informations contenues dans ces fiches aux informations officielles.

- ☒ Signaler dès la page d'accueil toute modification qui serait intervenue sur une fiche.

- ☒ Donner aux postulants les adresses électroniques des personnes susceptibles de leur répondre, soit par pays d'origine soit par type de compétence, par exemple :

L'adresse vietnam@afa.fr arrivera généralement dans la boîte mail de Madame Marcon, sauf vacances ou indisponibilité, il sera alors facile de la paramétrer pour arriver dans la boîte d'une autre personne compétente sur le sujet (c'est ce que nous faisons avec notre adresse contact@coeuradoption.org)

On peut imaginer les adresses psy@afa.fr ou encore juriste@afa.fr.